

L'attractivité territoriale des investissements directs étrangers au Maroc : politiques incitatives et entraves

The territorial attractiveness of foreign direct investment in Morocco: incentive policies and obstacles.

Auteur 1 : Chaimaa LAOUTE.

Auteur 2 : Bouchra ALJ .

LAOUTE Chaimaa, (0009-0007-6276-5681 *, Docteure en Sciences Economiques et Gestion)
Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales de Mohammedia, Université Hassan II, Casablanca, Maroc

ALJ Bouchra, (0000-0002-7856-3044 *, Professeure de l'Enseignement Supérieur Habilitée)
Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales de Mohammedia, Université Hassan II, Casablanca, Maroc

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : LAOUTE .Ch & ALJ .B (2024) « L'attractivité territoriale des investissements directs étrangers au Maroc : politiques incitatives et entraves », African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 26 » pp: 0435– 0461.

Date de soumission : Septembre 2024

Date de publication : Octobre 2024



DOI : 10.5281/zenodo.13934476
Copyright © 2024 – ASJ



Résumé

L'environnement concurrentiel prégnant qui caractérise le monde d'aujourd'hui a fait de l'attractivité des territoires un objectif majeur des politiques territoriales des pays. A l'instar de plusieurs nations en développement, la volonté de construire des régions attractives pour les activités économiques et les facteurs de production mobiles (entreprises, entrepreneurs, capitaux, etc.) a poussé le royaume du Maroc à placer cette notion au centre de ses préoccupations. Le territoire marocain, étant l'un des ponts économiques stratégiques entre l'Afrique et l'Europe fera l'objet de notre présent article. Nous proposons pour les décideurs territoriaux, les investisseurs et les chercheurs un complément de l'état des lieux de l'attractivité territoriale des investissements directs étrangers en proposant à la fois un état de l'art sur le concept de l'attractivité territoriale, une étude documentaire et exploratoire sur les politiques d'incitations et les entraves à l'investissements au Maroc.

L'approche méthodologique sur laquelle nous nous sommes basées est l'approche exploratoire à travers la réalisation des entretiens individuels avec des acteurs territoriaux en charge de la promotion du territoire marocain. Nous avons également complété notre étude par les documents de recherches disponibles sur internet et provenant des institutions nationales et internationales, plus précisément la Direction des Investissements Extérieurs et les Centres Régionaux des Investissements au Maroc.

La première partie de ce travail se fonde principalement sur une revue de la littérature analysant le concept de l'attractivité territoriale. Ensuite, une étude de cas réel sera proposée, en se basant sur **une étude exploratoire (entretiens qualitatives)** sur le territoire marocain, tout en analysant son attractivité et son climat d'investissement. L'objectif étant de mettre en avant ses facteurs clés de succès à promouvoir et les pistes de développement à mettre en place.

Etant la porte d'entrée royale en Afrique, le pays dispose d'une offre territoriale parmi les plus attrayantes et se positionne comme un hub économique en plein essor entre l'Europe et l'Afrique. Cela est grâce aux politiques d'attraction efficaces (stratégies sectorielles, accords de libre-échange, zones d'activités économiques, etc.) qui ont porté leurs fruits sur plusieurs niveaux, notamment économique et social. Cependant, le Maroc comme tout autre pays, ne peut échapper au renforcement de ses points faibles (inadéquation entre l'offre et la demande, chômage, pauvreté, manque de transparence, etc.) qui peuvent constituer des obstacles à l'IDE. La raison pour laquelle, notre modeste contribution scientifique se propose comme une analyse pour les futurs travaux de recherche, une base pour les IDE à la recherche d'une zone d'implantation et une synthèse pour les acteurs

territoriaux en charge du développement du **royaume pour mettre en avant ses atouts et combler ses insuffisances.**

Mots clés

Attractivité territoriale, Investissement Directs Etrangers, Territoire, Politiques incitatives, Entraves

Abstract

The highly competitive environment that characterises today's world has made the attractiveness of territories a major objective of countries' territorial policies. Following the example of several developing nations, the desire to build attractive regions for economic activities and mobile production factors (companies, entrepreneurs, capital, etc.) has led the Kingdom of Morocco to place this notion at the centre of its concerns. The Moroccan territory, being one of the strategic economic bridges between Africa and Europe, will be the subject of our present article. For the benefit of local and regional decision-makers, investors and researchers, we propose a complement to the current state of the art of the territorial attractiveness of foreign direct investment by offering both a state of the art on the concept of territorial attractiveness, and a documentary and exploratory study of incentive policies and obstacles to investment in Morocco.

The methodological approach on which we based ourselves is the exploratory approach through individual interviews with territorial actors in charge of promoting the Moroccan territory.

We have also supplemented our study with research documents available on the Internet from national and international institutions, more specifically the Directorate of Foreign Investment and the Regional Investment Centres in Morocco.

The first part of this work is mainly based on a literature review analysing the concept of territorial attractiveness. Then, a real case study will be proposed, based on an exploratory study (qualitative interviews) on the Moroccan territory, while analysing its attractiveness and its investment climate. The aim is to highlight the key success factors to be promoted and the development avenues to be put in place.

As the royal gateway to Africa, the country boasts one of the most attractive territories offers and is positioned as a booming economic hub between Europe and Africa. This is thanks to

effective attraction policies (sectoral strategies, free trade agreements, business parks, etc.) that have borne fruit on several levels, particularly economic and social.

However, Morocco, like any other country, cannot escape the reinforcement of its weak points (mismatch between supply and demand, unemployment, poverty, lack of transparency, etc.) which can constitute obstacles to FDI. This is why our modest scientific contribution is intended as an analysis for future research work, a basis for FDI looking for a location, and a summary for local players in charge of the Kingdom's development, to highlight its strengths and make up for its shortcomings.

Keywords

Territorial attractiveness, Foreign Direct Investment, Territory, Incentive policies, Obstacles

Introduction

Comme tout autre pays développé ou en développement, le Maroc ne cesse d'intensifier ses efforts pour développer de plus en plus son attractivité, notamment à l'égard des investissements directs étrangers. La contribution de ces investissements à la croissance des économies a placé l'attraction de ces derniers au cœur des préoccupations du pays, ce qui a donné naissance à plusieurs et diverses politiques visant aussi bien l'attraction que le maintien des entreprises étrangères dans son territoire. Ces efforts ont bien été récompensés ces dernières années par le classement du royaume à la 3^{ème} place au monde après le Qatar et l'Inde en termes d'attractivité des investissements selon le dernier rapport sur les investissements directs étrangers pour l'année 2023¹. De plus, selon les données publiées par l'Office Marocain des Changes « en 2023, les recettes issues des IDE au Maroc ont atteint 32,5 MMDH, un montant similaire à celui de 2021, après avoir culminé à 39,6 milliards en 2022 »²). Ces investissements sont dominés principalement par la France, suivie de Luxembourg, l'Espagne et du Moyen-Orient (Émirats Arabes Unis). Ensemble, ces six pays représentent environ plus de 70% des IDE au Maroc en 2023 (rapport de l'Office des changes (2023)).

Au cours de l'année 2024, le Maroc a réussi à séduire encore plus d'IDE. Ces derniers ont connu une croissance d'environ 21% pour atteindre 3,6 milliards de dirhams. Cette hausse confirme la confiance des IDE dans les transformations économiques pilotées par le royaume. Malgré cela, la balance commerciale marocaine a enregistré une croissance significative, soutenue par la dynamique des exportations et la modération des importations.

Cependant, toutes ces améliorations ne sont pas entièrement encourageantes. En effet, en janvier 2024, les transferts de fonds des Marocains vivant à l'étranger (MRE) ont enregistré une légère baisse de 2,6 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 9,2 milliards de dirhams (916 millions de dollars). Malgré ces balancements, l'Office Marocain des Changes a également notifié une réduction considérable du déficit de la balance commerciale du Maroc.

¹ Supervisé par le "Times" et basé sur des informations sur les investissements directs étrangers. Il propose une analyse de la trajectoire macroéconomique et les IDE pour les 50 principales destinations des IDE dans le monde, en utilisant les données du Fonds monétaire international (FMI) et du Foreign Investment Monitor.

² Affirme Hassan Boulaknadal, le Directeur général de l'Office des changes, dans un entretien accordé à l'Infomédiaire.

En effet, le déficit commercial a diminué de 15,3 % en comparaison à janvier de l'année précédente, pour atteindre 22,44 milliards de dirhams (2,2 milliards de dollars). Cette progression provient essentiellement d'une baisse de 2,8 % des importations et à une hausse de 7,2 % des exportations (Office Marocain des changes, rapport (2023)) .

Certes, ces résultats sont encourageants, mais ils ne doivent pas dissimuler les défis qui restent à relever. Le Maroc doit intensifier ses efforts pour améliorer perfectionner le climat d'investissements, développer les infrastructures, optimiser le capital humain et promouvoir les exportations à haute valeur ajoutée.

Le Maroc et comme tout autre pays soucieux de l'avenir et l'image de son territoire a pris d'importantes mesures pour faire face à l'environnement instable et incertain et minimiser ses risques sur tous les plans (sanitaire, social, économique, etc.) non seulement pour sa population mais aussi pour les entreprises marocaines ou étrangères déjà installées ou encore potentielles. Quelles sont donc les politiques d'incitation mises en œuvre par le Maroc pour l'attraction de l'IDE ? Et quelles sont les mesures prises par le gouvernement marocain pour attirer et retenir les IDE et affronter les enjeux et défis à surmonter ?

Cet article s'inscrit dans ce contexte et propose comme un complément de l'état des lieux de l'attractivité territoriale des IDE au Maroc, étant un hub stratégique parmi les plus attrayants du continent africain. Dans un premier lieu, il met en avant les diverses politiques d'incitation à l'investissement adoptées par le Maroc pour promouvoir et encourager l'IDE. L'objectif étant de mieux apprécier l'attractivité des territoires en analysant un cas réel qui est le Maroc. Par la suite, il révèle les obstacles pouvant freiner cette attractivité dans le territoire marocain. L'intérêt est de miser sur les facteurs clés de succès, sur lesquelles le pays peut se baser pour sa communication et sa promotion territoriale. Ainsi, permettre aux investisseurs locaux et potentiels de mieux connaître le royaume (environnement interne) et les différentes opportunités offertes pour le développement de leurs affaires grâce à une analyse territoriale mise à jour, notamment dans un environnement mondial caractérisé par une concurrence acharnée.

Pour répondre à ces questionnements, nous nous sommes appuyés sur une approche exploratoire, en suggérant quelques éléments de réflexions basés sur des études documentaires (basées sur les données de l'Office marocain des changes, la CNUCED et le FMI) et exploratoire (entretiens individuels avec le chef de département promotion territoriale du CRI,

et un expert en investissement dans la chambre de commerce française). La première partie de ce travail s'intéresse aux diverses politiques d'incitation à l'investissement adoptées par le Maroc pour promouvoir et encourager l'IDE afin de mieux apprécier l'attractivité des territoires en analysant un cas réel qui est le Maroc. Par la suite, une seconde partie est consacrée à l'identification des pulsions négatives pouvant freiner l'attraction des IDE dans le territoire marocain.

Cette étude de cas, se propose également comme une base pour les chercheurs scientifiques désirant développer davantage le phénomène de l'attractivité territoriale non seulement pour le cas du Maroc, mais également sur d'autres pays du continent africain. De plus, cette contribution peut faire l'objet d'un état des lieux pour les travaux futurs ayant comme zones d'étude, le Maroc et/ou l'Afrique.

1. ATTRACTIVITE TERRITORIALE : FONDEMENT THEORIQUE ET CONCEPTUEL

Que ce soit dans la littérature théorique ou empirique, de nombreux théoriciens et 28 praticiens ont traité le phénomène de l'attractivité territoriale. De manière générale, « L'attractivité d'un territoire est généralement assimilée à la capacité de ce territoire à attirer et à retenir les facteurs mobiles de production et/ou la population. » (Poirot et Gérardin, 2010, p.27-41). Également, plusieurs pays en développement cherchent à faire face aux obstacles et restrictions sur les marchés financiers pour favoriser leur attractivité concurrentielle et accélérer la croissance économique (Liaw, 2004 ; Nurasheva et al., 2024). En effet, un territoire attractif est celui qui a la « capacité à fournir, grâce à leurs ressources, des conditions d'implantations plus intéressantes que celles des territoires concurrents pour les projets mobiles » (Hatem, 2004 ; Adamou Illou et Oumari, 2023)

Par ailleurs, selon la vision de Vincent Gollain (2015), un territoire attractif reflète « la capacité de celui-ci, pour une période donnée, à attirer diverses activités économiques et facteurs de production mobiles (entreprises, événements professionnels, entrepreneurs, capitaux, etc.). Dans ce sens ; c'est le reflet de la performance d'un territoire durant une période donnée et les déterminants de l'attractivité du territoire sont à rechercher parmi les facteurs de sa compétitivité » (Bourdeau-lepage, Gollain V. et al., 2015), ou encore « la capacité d'attirer de la main d'œuvre qualifiée et des compétences comme des moyens pour favoriser le développement économique et la régénération urbaine » (OCDE, 2005). De son côté, l'Institut

national de la statistique et des études économiques (INSEE) définit cette notion de manière plus spécifique comme « la capacité d'un territoire à attirer des ressources spécifiques provenant de l'extérieur » (Sourd C. 2012). Elle englobe deux aspects : « productif » et « résidentiel ». L'attractivité productive est la capacité à attirer des activités nouvelles et des facteurs de production (entreprises et capitaux). Quant à l'attractivité économique résidentielle, elle consiste à attirer des revenus à travers la présence, temporaire ou permanente, de certaines personnes (touristes, retraités, etc.) (INSEE, 2014).

L'attractivité peut donc être définie comme la capacité d'un territoire (pays, ville, région,..), pour une période donnée à captiver et à conserver les acteurs résidents et extérieurs mobiles, c'est-à-dire, toutes sortes d'activités économiques et facteurs de production mobiles (investisseurs, entrepreneurs, capitaux, etc.), ainsi que les populations (touristiques, retraitées, etc.), et ce, grâce à des avantages spécifiques. Veltz Pierre (2004) à son tour, décrit l'attractivité comme « une notion complexe qui, appliquée aux territoires, doit tenir compte des interactions entre trois facteurs :

- La mondialisation industrielle en parallèle de la globalisation financière, dans un univers d'échanges et de production de plus en plus transnationaux
- La métropolisation (polarisation de l'économie)
- Le mode d'organisation des firmes (et pas seulement des grandes firmes). » (Veltz, 29 2004).

A cette réflexion se rejoint également la pensée de Porter (1990) qui appuie à son tour l'importance de l'agglomération dans le monde moderne ou comme l'a spécifié Veltz « la polarisation de l'économie est primordiale ainsi que le fonctionnement en réseaux. » (Veltz, 2004).

Contrairement à ces auteurs, Laurent Davezies (2003, 2008) précise que la source de la richesse des territoires ne se limite pas exclusivement au secteur de la production mais également des dépenses, en d'autres termes des retraites, des impôts locaux et des revenus liés à la consommation et au tourisme. De ce fait, l'auteur affirme qu'un « territoire attractif doit savoir d'abord garder les siens (habitants, touristes, etc.) car il est plus important de capter la richesse que de la créer » (PUCA France, 2007, p. 10).

Elle est donc communément assimilée à la capacité de ce territoire (ville, région, nation ou une zone économique) (Benko, 2007) à attirer et à retenir les facteurs de production (capital, main d'œuvre, ...) et/ou la population (habitants, touristes, ...).

Plus précisément, cette notion désigne « la capacité d'un territoire à être choisi par un acteur comme zone de localisation (temporaire ou durable) pour tout ou une partie de ses activités » (Gérardin et Poirot, 2010) ou en d'autres termes, comme l'a spécifié Hatem (2004), « la capacité pour un territoire d'offrir aux acteurs des conditions qui les convainquent de localiser leurs projets sur leur territoire plutôt que sur un autre ». Autrement dit, « l'attractivité reflète les nouvelles manières de penser l'économie internationale, les flux d'activités et de capitaux, les investissements » (PUCA France, 2007, p. 10).

Par ces diverses définitions, nous pouvons donc constater que pour être captivants, les territoires doivent non seulement capter les facteurs mobiles de production et/ou la population (activités nouvelles, compétences professionnelles qualifiées, etc.) mais aussi les retenir. De manière plus spécifique, c'est l'un ou l'ensemble des atouts que dispose un territoire et qui permettra à un acteur de choisir une zone d'implantation (temporaire ou durable) pour l'ensemble ou une partie de ses activités, plutôt qu'une autre.

2. POLITIQUE D'INCITATION A L'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER AU MAROC

Dans ce contexte actuel de globalisation, le renforcement de l'attractivité des économies et la mobilisation de l'IDE constituent l'un des facteurs primordiaux de la stratégie de croissance des Etats et de leur insertion au jeu économique mondial. En effet, ce type d'investissement est devenu de nos jours une cible principale pour ces nations qui ne cessent de faire de plus en plus concurrence entre eux pour son attraction. Conscient de l'effet majeur de l'IDE sur son économie, le Maroc, depuis le milieu des années 1980 et dans le cadre de son Programme d'Ajustement Structurel, a accordé une immense considération au développement du climat de l'investissement et de l'attraction des IDE. Dès lors, diverses mesures et réformes ont été introduites et développées dans ce cadre et qui ont fait l'objet de multiples politiques d'incitations économiques et fiscales dans le but de captiver le maximum de firmes étrangères sur le territoire marocain. Quelles sont ces politiques ? Et quels sont leurs avantages pour l'investisseur étranger ? Afin de mieux traiter cette problématique, nous avons appuyé notre recherche par des entrevues effectuées avec le Chef de Division Promotion et Coopération du

Centre Régional d'Investissement (CRI) de la région Casablanca-Settat et l'Expert d'Investissement de la Chambre de Commerce Française, en plus des données disponibles dans les différents rapports des institutions et organismes de promotion de l'IDE au Maroc. L'objectif étant de compléter la recherche documentaire par la recherche terrain, particulièrement sur les dernières politiques et réformes prises par le gouvernement marocain pour améliorer le climat des affaires au Maroc. Parmi ces mesures d'attraction, on distingue : les incitations à l'investissement, les accords de libre-échange, les activités réglementées, le régime de change, la fiscalité, la protection de l'investisseur, les stratégies sectorielles et enfin les comités d'amélioration continue du climat des affaires : « CREA » et « CNEA » :

2.1 Les incitations à l'investissement

Conscient de l'importance de l'IDE pour son économie, le Maroc a accordé en plus des exonérations fiscales concédées dans le cadre de son droit commun plusieurs avantages spécifiques à caractère financier, douanier et fiscal aux investisseurs étrangers. Dans le cadre d'une convention ou d'un contrat d'investissement à conclure avec l'Etat marocain et selon des critères précis, ces avantages peuvent être synthétisés comme suit :

- ✓ La contribution de l'Etat au financement de certaines charges liées à l'investissement : « Fonds de développement industriel et des investissements » offrant des aides directes accordées aux écosystèmes industriels
- ✓ La participation de l'Etat au financement de certaines dépenses liées à la promotion de l'investissement, notamment dans des secteurs industriels précis ainsi que le développement des nouvelles technologies : « Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social » accordant des aides directes octroyées dans le cadre de la charte d'investissement ;
- ✓ La cotisation de l'Etat à certains frais liés à la promotion de l'investissement privé, particulièrement dans le secteur agricole et de la promotion, en consacrant des subventions et primes ciblées, aux activités permettant une meilleure exploitation du potentiel agricole national : « Fonds de Développement Agricole (FDA) » ;
- ✓ La participation de l'Etat à certaines dépenses liées à la promotion des investissements des Marocains résidant à l'étranger au Maroc : « Fonds MDM Invest » ;

- ✓ L'exonération des droits de douane : « Article 7.I de la loi de finances n°12/98 » dédié aux firmes qui s'engagent à effectuer un investissement portant sur un montant égal ou supérieur à 100 millions de dirhams dans le cadre de conventions à conclure avec l'Etat, et qui leur permet de bénéficier de l'exonération du droit d'importation applicable aux biens d'équipement, matériels et outillages nécessaires à la réalisation de leur projet et importés directement par ces firmes ou pour leur compte.

Cette exonération est ainsi octroyée accordée aux parties, pièces détachées et accessoires importés en plus des biens d'équipements, matériels et outillages auxquels ils sont destinés;

- ✓ L'exonération de la TVA à l'importation : « Article 123 -22°-b du Code Général des Impôts » accordée aux entreprises sur les biens d'équipement, matériels et outillages nécessaires à la réalisation des projets d'investissement portant sur un montant égal ou supérieur à 100 millions de dirhams, dans le cadre d'une convention conclue avec le gouvernement, acquis par les assujettis durant une durée de 36 mois à compter du début d'activité. Elle est également octroyée aux parties, pièces détachées et accessoires importés ainsi que les équipements précités.

Ces avantages incitatifs peuvent être cumulables, sous certaines conditions, au titre d'un même projet d'investissement.

A ces avantages, se rajoute le régime de zone franche appliqué par le royaume depuis l'an 1995 (dahir n°1-95-1 du 26 janvier 1995) à travers la création de plusieurs zones franches à l'échelle du royaume où sont autorisées, en dispense de la réglementation douanière, du contrôle du commerce extérieur et des changes, toutes les activités destinées à l'export et à vocation industrielle ou commerciale, en plus des activités de service liées. Le principal objectif de ces zones franches est d'offrir aux IDE une opportunité unique d'investissement dans un environnement protégé et de libre-échange avec des avantages douaniers et fiscaux, de commerce extérieur et de libres échanges spéciaux. Parmi ces avantages, on cite :

- ✓ « L'exonération des droits d'importation, l'exonération de la taxe professionnelle pendant 15 ans ;
- ✓ L'exonération de l'impôt sur les sociétés durant 5 ans et réduction du taux de l'IS à 8,75% pendant les 20 années qui suivent l'exonération de 5 ans ;
- ✓ L'exonération de la TVA sur les marchandises,

- ✓ Les entrées de marchandises dans les Z.F.E. ainsi que leur sortie de ces zones ne sont pas soumises à la législation relative au contrôle du commerce extérieur.
- ✓ Liberté totale de change, quels que soient la nationalité et le lieu de résidence de l'opérateur au profit des opérations commerciales, industrielles et de services réalisés avec l'étranger par les entreprises installées dans les Z.F.E. » (CRI Casablanca-Settat, 2020)

Les zones franches au Maroc sont situées dans les régions les plus stratégiques géographiquement du royaume et qui offrent des voies d'accès idéales pour les opérations d'export tout en disposant de toutes les commodités nécessaires à la réalisation de ces activités. Parmi ces zones franches, on cite notamment : la ZFE de Tanger, ZF Tanger Med Ksar el Majaz Melloussa 1 et 2, ZF Kenitra, ZF Dakhla et de Laayoune, la ZF de stockage des hydrocarbures : Kibdana et Nador et la ZF d'exportation de Kénitra.^{[1][5]}

2.2 Les accords de libre-échange

Dans le cadre de son ouverture à l'international, le royaume a adopté une politique globale d'ouverture et de libéralisation de son économie ayant pour principale vocation l'instauration d'un cadre juridique favorable au développement de ses relations commerciales avec ses partenaires potentiels, et ce à travers la conclusion de plusieurs accords de libre-échange, à savoir :

- **Les groupements économiques** : il s'agit notamment de :
 - ✓ L'accord d'association Maroc-Union Européenne signé en 1996 qui concerne tous les secteurs de l'activité économique (entrée en vigueur en 2000).
 - ✓ L'accord de libre-échange Maroc - Etats de l'Association Européenne de Libre Echange (Maroc-AELE) signé en 1997 et qui s'applique sur le commerce des biens. Une clause évolutive de l'Accord est prévue ainsi pour la libéralisation progressive des échanges agricoles au niveau bilatéral particulièrement avec chacun des Etats Membres de l'AELE et le développement du Protocole sur les produits agro-industriels sur le plan multilatéral. Elle compte ainsi la libéralisation du commerce des services et le droit d'établissement. (Entrée en vigueur 2000 produits industriels et 2012 produits agricoles)

- **Les accords de Libre Echange multilatéraux** : il s'agit particulièrement de :
 - ✓ La ligue arabe (adhésion du Maroc en 1958) qui a ainsi pour vocation le développement de la coopération économique entre ses 22 Etats membres (notamment l'Arabie Saoudite, l'Égypte, le Yémen et la Jordanie, etc.) à travers la création de la Grande Zone Arabe de Libre-Echange (GZALE) permettant l'accès à plus de 300 millions de consommateurs. Cet accord prévoyait une diminution progressive des tarifs douaniers (10 % par an) et la suppression des barrières non tarifaires et concerne tous les produits originaires des nations arabes.
 - ✓ L'accord de libre-échange entre les pays arabes méditerranéens (ZLEA – Zone de Libre-Echange Arabe) entré en vigueur en 1998 (déclaration d'Agadir entrée en vigueur en 2007) et qui est appliqué sur tous les produits d'origine et provenant des nations arabes contractants excepté des produits prohibés exclus soit pour des motifs sanitaires, de sécurité publique, de moralité, ou de protection de l'environnement.
 - ✓ L'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) entrée en vigueur en mai 2019.
- **Accords de Libre Echange bilatéraux** : ils concernent particulièrement :
 - ✓ L'accord de libre-échange Maroc- Turquie signé en 2004 et qui concerne le commerce des biens. Une clause évolutive compte ainsi la libéralisation progressive des échanges agricoles en plus de la libéralisation du commerce des services ainsi que le droit d'établissement.
 - ✓ L'accord de libre-échange avec les Etats-Unis signé en 2004 et qui concerne tous les secteurs de l'activité économique (entrée en vigueur en 2006).
 - ✓ Les accords de libre-échange avec l'Emirats Arabes Unis (entré en vigueur en 2003), l'Égypte (entré en vigueur en 1999), Jordanie (entré en vigueur en 1999) et la Tunisie (entré en vigueur en 1999) qui s'appliquent aux produits industriels et/ou agricoles et/ou de pêches originaires et en provenance des deux pays.

A ceci, se rajoutent également l'accord de libre échange qui est en cours de négociation avec le Canada ainsi qu'avec l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Ces accords s'articulent particulièrement autour de trois principaux axes à savoir : l'accès aux marchés, la concurrence à l'exportation ainsi que le soutien interne. Ils visent notamment la suppression des barrières commerciales, la facilitation du commerce transfrontalier des produits (biens et services) ainsi que le développement des perspectives d'investissements des firmes étrangères au Maroc.

2.3 Les activités réglementées

Conscient de l'importance de l'IDE pour son économie, le royaume s'est engagé dans un système de libéralisation de son économie régie principalement par des lois visant aussi bien la facilitation des procédures que la protection des droits des opérateurs privés. Les activités réglementées au Maroc concernent plusieurs secteurs notamment : le transport, les services, l'équipement, l'enseignement et formation professionnelle, le tourisme, la pêche maritime, l'environnement, la santé, l'agriculture, l'audiovisuel, la finance et l'urbanisme.

2.4 Le régime de change

Le royaume, dans le cadre de sa politique d'incitation à l'investissement met à la disposition de ses investisseurs aussi bien nationaux qu'étrangers, un cadre réglementaire de change de plus en plus libéral.

Pour les IDE, ce système leur permet de profiter d'un régime de convertibilité leur assurant l'entière liberté pour : la réalisation des opérations d'investissement au Maroc ; le transfert des revenus produits par ces investissements ainsi que le re transfert du produit de liquidation ou de cession des investissements.

En effet, ce régime offre la liberté aux IDE quant aux modalités de financement de leurs opérations d'investissement en devises et sans accord préalable de l'Office des changes. Cependant ces opérations doivent faire l'objet d'un compte rendu statistique comme convenu par l'instruction générale des opérations de change.

Concernant le transfert des revenus d'investissement, le royaume offre la liberté de transfert par l'entremise des banques au bénéfice des investisseurs en question sans limitation de montant ou dans le temps. Il en est également des dividendes ou parts de profit réparties par les firmes marocaines, des jetons de présence ou ainsi des revenus locatifs.

De même pour le transfert du produit de cession ou de liquidation des IDE qui peuvent être transférés en toute liberté par les banques intermédiaires agréés au bénéfice des investisseurs étrangers au Maroc, en plus du remboursement en principal des prêts contractés suivant la réglementation des changes en cours et ce, après règlement des impôts et taxes en vigueur au Maroc.

2.5 La fiscalité

Afin de faciliter, rationaliser et moderniser le régime fiscal au Maroc, ce dernier a fait l'objet d'une codification dans le cadre du Code Général des Impôt (CGI) composé de trois principaux impôts, à savoir : l'IR ou l'Impôt sur le Revenu (revenus et bénéfices des personnes physiques et des sociétés de personnes), l'IS ou l'Impôt sur les Sociétés (revenus et bénéfices réalisés par les sociétés et autres personnes morales) ainsi que la TVA ou la Taxe sur la Valeur Ajoutée (dépenses de consommation).

De plus, dans le cadre de sa politique d'attraction à l'investissement étranger, le dispositif législatif actuel en termes d'incitations fiscales prévoit d'autres exonérations fiscales en matière de droit commun ainsi que pour certains secteurs d'activité.

2.6 Protection de l'investisseur

Pour retenir et captiver de plus en plus les investissements étrangers, le Maroc a opté pour la signature de plusieurs conventions internationales visant notamment la garantie et la protection de l'investissement au sein de son territoire. Il s'agit particulièrement des conventions faisant l'objet de la création du : Centre International de Règlement des Différends relatifs aux Investissements "CIRDI"; de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements "AMGI"; de l'Organisation Interarabe pour la Garantie des Investissements en plus de la conclusion des accords et des conventions pour la promotion et la protection de l'investissement, notamment : les accords et conventions bilatérales relatives à la garantie et à la protection de l'investissement ; les accords et conventions de promotion et de protection des investissements et enfin les conventions de non double imposition.

2.7 Stratégies sectorielles

Dans le but de promouvoir son potentiel d'activités dans divers secteurs, le Maroc s'est engagé depuis plusieurs années dans une série de plans sectoriels visant à la fois les secteurs traditionnels, notamment l'agriculture, la pêche et les mines, ainsi que les secteurs innovants et

à forte valeur ajoutée comme la logistique, les énergies renouvelables, l'aéronautique et l'industrie automobile. Parmi ces stratégies, on cite notamment :

- ✓ **Le plan d'accélération industrielle 2014-2020** : Il concerne une nouvelle approche qui repose sur la mise en œuvre d'écosystèmes plus performants ayant pour vocation l'insertion des chaînes de valeur et la consolidation des relations locales entre les grandes entreprises et les PME. Elle se fixe ainsi pour principal but d'imprimer un rythme plus soutenu à l'évolution des IDE, en y consacrant un fonds d'investissement industriel public (FDI) arrivant à environ 2 milliards d'euros.
- ✓ **Stratégie de développement du secteur minier 2025** : elle porte sur le développement de l'investissement dans la recherche et la prospection, la promotion du marché pour captiver les investisseurs nationaux et les IDE, la mise à jour de la réglementation en plus de la valorisation du patrimoine minier.
- ✓ **Maroc digital 2020** : ayant pour vocation le développement d'un volet numérique au positionnement de hub régional ainsi que faire du secteur numérique un outil de transformation économique et sociale.

En plus d'autres plans sectoriels comme : le Plan Naturel De Développement Du Gaz Naturel Liquéfié (gaz naturel), Tourisme Vision 2020 (tourisme), Plan Maroc Vert (agriculture) et la Stratégie Énergétique 2030 (énergie renouvelable).

2.8 Comités d'amélioration continue du climat des affaires : « CREA » et « CNEA »

Afin d'assurer un cadre favorable à l'investissement basé sur la clarté et la transparence, le royaume a créé deux organismes visant l'identification et la mise en œuvre des mesures visant le renforcement de l'attractivité du pays et le développement continu de son climat des affaires, à savoir : le Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA) créé en décembre 2009 ainsi que les Comité Régionaux de l'Environnement des Affaires (CREA) lancé en 2017.

Ces entités ont pour principale vocation d'amélioration le climat des affaires dans le territoire marocain ainsi que le suivi de l'image du Maroc à l'international. Elles constituent à la fois, une force de suggestion, de pilotage et de suivi de la mise en œuvre, ainsi que d'évaluation des mesures et réformes aussi bien à l'échelle nationale que régionale.

2.9 Zones d'activités économiques et zones industrielles

Afin d'offrir aux IDE un environnement propice aux affaires, le Maroc a mis en place un programme de réalisation de zones d'activités économiques accompagné d'une réhabilitation de plusieurs zones industrielles à l'échelle du royaume. Ce programme a pour principale vocation de permettre à l'ensemble des régions de favoriser et développer leur potentiel industriel. Ces deux programmes reposent principalement sur : « le développement de l'offre foncière, la mise à la disposition des entrepreneurs d'une offre de service complète de qualité pour la réalisation de leurs projets, l'exploitation de manière optimale des opportunités industrielles régionales en plus d'une enveloppe annuelle de 100 Millions de Dirhams sera dédiée à ces programmes » (AMDIE, 2020).

2.10 Etablissements de formation professionnelle pluridisciplinaire pour les ressources humaines

Pour leur assurer un capital humain compétent et qualifié, le royaume offre aux investisseurs un système éducatif de l'enseignement, de recherche et de développement pluridisciplinaire composé d'environ : 393 établissements d'enseignement supérieur publics et privés et 2042 établissements de formation professionnelle disponibles à l'échelle du royaume et dans plusieurs domaines (2017-2018). L'objectif étant d'adapter la formation et les compétences du capital humain à leurs besoins même dans les nouveaux métiers innovants.

Devant ce pack d'incitation offert par le Maroc pour encourager et promouvoir l'investissement étranger, on constate que la volonté de captiver les capitaux étrangers de ce pays ne cesse de croître et de s'affirmer, notamment avec les flux continus des implantations étrangères dans son territoire. Ainsi, son positionnement parmi les meilleures nations africaines bénéficiaires de l'IDE de nos jours, ne fait que prouver l'efficacité des stratégies d'attraction des IDE mises en exergue par le gouvernement depuis l'an 2003 où les IDE commençaient à prendre plus d'importance dans l'économie marocaine. En effet, entre l'an 2003 et 2011, le taux moyen d'IDE au Maroc a chiffré un taux de 2.8 % du PIB, soit un record jamais atteint auparavant.

Ces stratégies d'attraction, ont ciblé essentiellement le développement des infrastructures, le renforcement du capital humain ainsi que l'amélioration du climat des affaires qui constituaient les premières priorités des autorités. De plus, des zones économiques franches se sont également établies, notamment dans les régions dont le positionnement est parmi les plus stratégiques en Afrique. Ainsi, des centres régionaux d'investissement (guichets uniques pour

les investisseurs) ont été mis en place pour l'accompagnement et l'orientation de ces derniers, en plus de la création d'un projet d'agence de promotion de l'investissement (Agence Marocaine de Développement de l'Investissement et de l'Exportation – AMDIE) visant ainsi l'encouragement et la promotion des IDE dans ce pays.

Le royaume a ainsi été amené à actualiser un certain nombre de textes de lois (institutionnelles, juridiques et socio-économiques) pour réaliser les objectifs économiques fixés dans ce sens, notamment en termes d'ouverture économique, de la prudence macroéconomique ainsi que de la libéralisation des différents prix au niveau des marchés domestiques. Ces réformes avaient comme principale vocation d'améliorer aussi bien le niveau de l'investissement privé national qu'étranger (IDE notamment) ainsi que la favorisation de l'attractivité économique du royaume aux yeux des investisseurs étrangers. Ainsi, ces mesures peuvent être synthétisées en deux catégories, à savoir : les réformes internes visant la restructuration globale de la mise à niveau de l'économie marocaine et les mesures institutionnelles reposant sur la création et l'amélioration d'un climat politique, économique et social propice aux affaires à la fois nationales qu'internationales.

De plus, dans le cadre du développement des opportunités d'investissement captivantes, l'Etat marocain a lancé depuis quelques années un ambitieux programme de privatisation dans plusieurs secteurs de l'économie. Les opérations les plus importantes ont été effectuées notamment dans le secteur de la finance, de la téléphonie mobile, de la distribution d'eau ainsi que des tabacs. Vers l'année 2008, les privatisations ont plus touché le secteur de l'agro-alimentaire (particulièrement les semences et sels) en plus de celui des textiles et des matériaux de construction. L'année 2009 quant à elle, elle a été marquée par l'intégration de plusieurs firmes dont l'opérateur national des ports (Marsa Maroc) dans une short-List des sociétés à privatiser. D'autres également sont attendues, comme la privatisation partielle de la RAM ainsi que l'OCP.

Le pays, s'est engagé ainsi dans la mise en place des stratégies de développement sectorielles pour des secteurs considérées comme prioritaires en parallèle de d'autres constituant des moteurs indispensables, notamment en termes d'avantages économiques et de potentialités dont ils possèdent. Les secteurs en tête de peloton sont notamment l'industrie manufacturière qui représente la plus grande part des stocks d'IDE au Maroc en 2018, suivie par les secteurs de l'immobilier, des télécommunications, du tourisme et de l'énergie.

Il convient également de préciser que le royaume, dans le cadre des mesures préventives et d'anticipation des conséquences directes et indirectes de la crise sanitaire due à Covid 19 et qui a touché le monde entier, le royaume a mis en œuvre un comité de veille économique (CVE), sous la supervision du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration. Ce dernier a pour principale mission le suivi et l'évaluation de la situation économique du pays tout en identifiant les mesures nécessaires à l'accompagnement et le soutien des secteurs impactés par la crise. Il a lancé divers dispositifs opérationnels, notamment sur les plans fiscal, social et financier. Ces dernières peuvent être résumées comme suit :

- ✓ « Indemnité forfaitaire au profit des entreprises en arrêt total ou partiel de travail causé par la Pandémie du Covid 19.
- ✓ Damane Oxygène ; un produit de garantie ayant pour but la mobilisation des ressources de financement en faveur des firmes dont la trésorerie a baissé suite à la diminution de leur activité.
- ✓ Garantie auto-entrepreneurs Covid-19 ; garantie pour les crédits bancaires au profit des auto-entrepreneurs accordés par les banques aux auto-entrepreneurs sous certaines conditions.
- ✓ Report de l'échéance de la déclaration annuelle du revenu global et du paiement des droits y afférents
- ✓ Report des déclarations fiscales et du paiement de l'impôt, du 31 mars jusqu'à fin juin.
- ✓ Accélération des paiements au profit des entreprises, en particulier les PME et les TPE.
- ✓ Report de la date de dépôt des déclarations annuelles des opérations de change.
- ✓ Une offre de conseil et expertise technique pour accompagner le déploiement des plans de relance des TPME industrielles
- ✓ Relance TPE, une garantie de l'Etat arrivant jusqu'à 95 % pour les crédits de relance de l'activité.
- ✓ Damane relance, une garantie de l'état allant de 80 % jusqu'à 90 % selon la taille de l'entreprise et concerne notamment les crédits accordés pour relancer l'activité des firmes ayant le CA supérieur à 10 Millions de Dhs.

- ✓ Paiement des dettes des entreprises auprès de certains établissements et entreprises publics impactés par COVID 19 » CRI Casablanca-Settat.

Pour bénéficier de ces mesures d'accompagnement, le gouvernement marocain a défini certains critères d'éligibilité aux entreprises pouvant profiter de ces avantages qui concernent particulièrement les entreprises impactées fortement par la crise (par exemple arrêt total d'activité, baisse nette du CA d'au moins de 50 %, le nombre d'employés en arrêt provisoire de travail dépasse 500 employés, etc.). En plus des indemnités accordées par l'Etat aux employés en arrêt partiel ou total de travail durant la période de crise liée à la pandémie due au Covid-19.

Notons ainsi, que le royaume est considéré parmi les quelques nations du monde à intervenir à grands pas pour faire face à la pandémie et à mettre en exergues les mesures d'accompagnement et de soutien des secteurs d'activités et des firmes les plus influencés par la crise sanitaire Covid 19.

Toutes ces politiques d'attraction mises en œuvre par le Maroc ont pour principal but d'attirer de plus en plus des flux d'IDE, de profiter de ses effets particulièrement sur son économie ainsi que d'inciter les entreprises locales à être plus compétitives et plus capables de s'adapter à un nouveau contexte concurrentiel acharné notamment avec la présence des investissements étrangers.

De plus, selon les dernières statistiques du Haut-Commissariat au Plan³, l'attractivité du royaume pour les IDE a connu une évolution constante au cours des deux dernières décennies. En effet, la ventilation par origine géographique des IDE reçus par le Maroc révèle une prédominance des investissements des pays de l'Union Européenne, malgré que la part se soit considérablement modérée, allant de 84 % en 2000 à environ 51 % en 2016 au profit des nations arabes qui ont enregistré un part de 27 % du montant total des IDE en 2016 moyennant uniquement 6 % chiffrée en 2000.

Cela peut être expliqué par les efforts considérables déployés par le gouvernement marocain pour améliorer l'attractivité de son territoire notamment durant les deux dernières décennies particulièrement dans les domaines de : la stabilité politique, le cadre macro-économique,

³ Rapport National (2019) « Population et Développement au Maroc » Vingt Cinq ans après la Conférence du Caire de 1994

l'ouverture de l'économie et enfin le commerce extérieur. Cela a été ainsi confirmé par les différents rapports appréciant, évaluant et classant les forces et les faiblesses des différentes nations en termes d'attractivité des IDE, notamment les rapports : Doing Business, de l'Indice de Liberté Economique et de la compétitivité mondiale qui ont témoigné la volonté et les efforts fournis par le royaume en termes d'attractivité des investissements étrangers. Cependant, ces études mettent ainsi l'accent sur certains domaines où le Maroc doit concentrer beaucoup plus ses efforts pour combler quelques insuffisances de son climat des affaires dont particulièrement pour ce qui est de : la qualité du système d'enseignement et de la formation professionnelle, le marché du travail, la justice, la corruption et enfin la recherche-développement (HCP, Rapport national 2019).

En ce qui concerne la progression du commerce extérieur au Maroc, ces deux dernières décennies ont été caractérisée par des transformations non des moindres au niveau de la structure sectorielle et géographique des exportations, en plus d'une évolution de leur qualité ainsi que de leur contenu technologique, ce qui a impacté positivement la compétitivité de l'offre exportable du royaume. Le taux d'ouverture a ainsi évolué de 49% en 2000 à environ 62,2% en 2016. Comparativement à d'autres économies émergentes, l'économie marocaine a chiffré un taux moyen d'ouverture entre 2008-2016 de 62%, soit un taux plus élevé que celui de l'Afrique du Sud (57%), la Turquie (42%) et le Brésil (19%). Ce dernier demeure, cependant, inférieur à celui chiffré, par la Malaisie (135%), la Tunisie (87%) et la Pologne (76%).

L'analyse du développement des exportations du Maroc par destination affirme une diversification considérable des destinations des exportations. Une baisse non négligeable a été enregistrée de la part de l'Union Européenne qui a diminué de 75,5% des exportations globales du royaume en 2000 à environ 64,8% vers l'année 2016. Malgré cette chute, la France et l'Espagne maintiennent leur position en tant que principaux clients du territoire marocain, avec environ 21,1% et 23,3% des exportations marocaines chiffrées au cours de l'année 2016.

En ce qui concerne les importations de l'économie marocaine, ces dernières ont enregistré une importante augmentation, allant de 165 milliards de dirhams en moyenne entre 2000-2007 à 354 milliards sur la période 2008 et 2016, représentant un poids important dans la consommation nationale. En conséquence, le taux de pénétration des importations, évaluant la part des importations totales dans le marché intérieur, a progressé de 35% dans la période 2000-2007 à environ 40% entre 2008-2016. Cela a été expliqué par le renchérissement des prix de

certaines produits comme les produits bruts et les produits alimentaires, les énergies et lubrifiants ainsi que l'augmentation rapide du volume d'importations des produits finis de consommation, des produits finis d'équipement et des demi-produits. (HCP, Rapport National 2019).

Bien que l'Etat marocain propose plusieurs mesures incitantes à l'investissement étranger, mais cela n'empêche également que le royaume dispose comme tout autre pays de certaines insuffisances pouvant freiner son choix comme une zone hôte pour les IDE. Quelles sont donc les obstacles d'attractivité des IDE au Maroc ? Ceci, fera donc l'objet de la sous-section suivante.

3. LES ENTRAVES A L'ATTRACTIVITE DES IDE AU MAROC

Le potentiel du Maroc est indéniable, mais il y demeure certains obstacles entravant l'IDE dans son territoire. Malgré les efforts déployés par l'Etat marocain pour améliorer le climat d'investissement du pays, certains points faibles à combler se présentent toujours pour les investisseurs aussi bien nationaux qu'étrangers. Ces difficultés peuvent être distinguées dans les points suivants :

- L'inadéquation entre l'offre et la demande des entreprises notamment dans les nouveaux secteurs innovants (télécommunications, automobile, énergies renouvelables). Dans ce cas, les entreprises investisseuses se trouvent donc obligées d'investir dans des formations à d'autres compétences pour le compte de leurs salariés. En effet, d'après le rapport de la Banque Mondiale, le royaume ne dépasse que le Yémen et Djibouti en termes de taux de scolarisation ; en fait, environ 26 % des firmes sont donc dans l'obligation de garantir des formations en interne, contre 17 % pour les autres firmes de la région.
- Le manque de transparence dans certaines organismes et administrations. En fait selon un rapport effectué sur les acteurs privés dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et publié par plusieurs institutions internationales dont la Banque mondiale, précise que la corruption est l'une des entraves majeures au développement de l'économie marocaine. Environ « 37 % des firmes marocaines sondées avouent avoir déjà dû verser un pot-de-vin pour se développer (permis, services publics...), contre 24 % dans la région » affirme le journal hebdomadaire marocain Tel Quel.
- Le marché intérieur marocain qui reste encore assez limité.

- Un taux de chômage qui est considérable face à une productivité faible
- La dépendance du pays au secteur de l'agriculture, ce qui est en conséquence fragile aux catastrophes naturelles et au prix des hydrocarbures.
- Manque de transparence dans les appels d'offres/marchés publics
- Lenteur des procédures administratives, ce qui cause le ralentissement du démarrage des activités des entreprises investisseuses.
- Un taux de pauvreté considérable en plus des disparités sociales non négligeables selon les régions rurales et urbaines.

De plus, selon notre entrevue avec l'Expert en Investissement et Directeur en charge des parcs industriels - de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Maroc (CFCIM), ce dernier a précisé que parmi les obstacles à l'IDE que le Maroc doit développer et en faire face, on trouve l'insuffisance des Zones Industrielles. Selon lui, le Maroc est un pays qui veut assurer les IDE mais ne produit pas assez de Zones industrielles. Il faut que l'offre territoriale soit plus importante en termes de quantité et cette faiblesse fait en sorte que les prix sont plus élevés par rapport à un pays qui se veut être attractif car il y a la spéculation sur le foncier et la rareté fait que les prix augmentent.

Ainsi, en termes d'infrastructure, le royaume ne fait pas des zones qui répondent aux standards internationaux : la largeur des voies l'éclairage, la qualité de télécommunications, c'est des éléments qui continuent à être mal réfléchis et très souvent une zone industrielle selon l'opportunité foncière et non pas selon la demande. En d'autres termes, le Maroc exploite des zones industrielles là où il y a du terrain disponible à tel endroit et ce n'est pas forcément là que les entreprises veulent s'installer.

De plus, le coté de la bonne gouvernance, même s'il y a la présence des associations de zones /quelques initiatives privées de sociétés de gestion , mais cela reste un modèle qui n'est pas viable, car il y a pas un texte de loi qui régit les zones d'activités économiques clairement au Maroc et la plupart des industriels se trouvent obligés de régler leurs problèmes eux-mêmes en se mettant une association ou en payant des frais de mise à niveau de la zone, alors que normalement c'est un système qui doit s'entretenir de par sa force à lui, comme le cas de syndic de copropriété par exemple .

Concernant la complication des procédures administratives, il y a des avancées qui ont été faites sur ce point, mais il ne constitue pas selon lui un élément bloquant.

Pour les avantages fiscaux, il reste encore des pistes d'amélioration, car d'après lui, on accorde des avantages aux zones franches qui ont un régime spécifique de traitement fiscal. La tendance aujourd'hui c'est de généraliser ces avantages même aux ceux qui sont en dehors des zones franches. D'ailleurs, l'Union européenne est entrain de talonner le Maroc pour revoir sa stratégie pour les zones franches en termes fiscal.

Au cours de ces dix dernières années, le royaume a adopté plusieurs réformes visant la facilitation des affaires dans son territoire. Certes, ses efforts ont été récompensés par l'amélioration de son attractivité à l'échelle mondiale confirmée notamment dans l'édition 2019 du rapport Doing Business du Groupe de la Banque mondiale, qui l'a placé au 60ème rang au niveau mondial, soit une amélioration de 68 positions dans ce classement depuis la création du Comité National de l'Environnement des Affaires. Mais cela n'empêche que ce dernier présente certaines faiblesses selon les investisseurs étrangers et sur lesquels il doit concentrer les efforts pour améliorer son attractivité et sa compétitivité à l'échelle mondiale et particulièrement africaine.

Selon l'enquête effectuée par le Centre Marocain de Conjoncture en 2016 sur la perception des opérateurs économiques (forces et faiblesses) sur l'attractivité de l'économie marocaine, le climat des affaires au Maroc souffre de certaines défaillances liées principalement au : « Niveau de la prévalence de la corruption, à la qualité de la justice et au niveau de la transparence des procédures administratives. Sur ce dernier, 1 opérateur sur 10 est satisfait de la lisibilité des démarches. Pour le délai d'octroi des autorisations d'investissement et l'accès au financement bancaire, seulement 3 opérateurs sur 10 sont satisfaits. Quant à la pression fiscale et les charges sociales appliquées aux entreprises, 29,3% des dirigeants jugent ce facteur comme favorable. » (CMC, 2017). Cette étude a été effectuée auprès d'un échantillon de 200 opérateurs économiques (entreprises privées de tous secteurs confondus, des associations professionnelles et des fédérations) sur la base d'une liste de 15 facteurs identifiés comme les plus déterminants (qualité des infrastructures, qualité des institutions, coût des facteurs de production, taille du marché intérieur, les fondamentaux de l'économie marocaine, qualité des ressources humaines, la pression fiscale et les charges sociales appliquées aux entreprises, les aides incitatives aux investissements, l'accès au financement bancaires, délais d'octroi des autorisations d'investissement, niveau de convertibilité du DH, pouvoir d'achat, niveau de transparence des

procédures administratives, qualité de la justice, niveau de prévalence de la corruption). L'objectif étant d'évaluer l'amélioration de l'attractivité du territoire marocain, à travers un indice stable.

L'offre territoriale marocaine pour les IDE présente encore des pistes d'amélioration à combler par l'Etat marocain. L'objectif de ce genre d'étude et d'enquête terrain est de contribuer à son développement à travers les années.

Conclusion

En guise de conclusion, depuis leur apparition, les IDE n'ont cessé de progresser et se développer que ce soit à l'échelle mondiale, africaine ou encore au Maroc. Ceci, est grâce aux efforts intensifiés de chaque économie pour faire face à la concurrence aussi bien régionale qu'internationale et qui s'est traduit par la mise en œuvre de diverses politiques d'attraction et d'incitation à l'investissement. Ces dernières ont pour principal objectif la promotion de l'IDE et l'augmentation de ses entrées dans ces pays et ce, en raison des effets positifs de ce catalyseur du développement sur leurs économies.

L'attractivité territoriale du Maroc représente toujours un sujet d'actualité. D'après les résultats de notre analyse, on constate que le Maroc est un pays attractif. Cette attractivité territoriale marocaine est soulignée par plusieurs facteurs clés de succès, à savoir : la stabilité politique, sociale, macroéconomique et institutionnelle, son ouverture économique en plus de ses politiques incitatives et stratégies sectorielles ambitieuses visant à offrir un bon cadre de vie et de travail pour les facteurs de capital et de production (population, les investisseurs, les touristes, etc.).

En effet, cette étude de cas a permis d'identifier les atouts du royaume à mettre en avant et ses insuffisances à combler ainsi que les menaces auxquelles il doit faire face. Cela permet une bonne connaissance et maîtrise de son environnement interne et externe. Cet état de lieux constitue une base pour la prise de décision par rapport aux choix stratégiques de segmentation et de ciblage (segments porteurs). Il peut constituer également pour les décideurs locaux et les chercheurs un point de départ pour la phase opérationnelle (le mix territorial) de concrétisation des décisions prises dans la première phase stratégique de recherche, d'analyse et de réflexion.

Cette étude de cas, se propose également comme une base pour les chercheurs scientifiques désirant développer davantage le phénomène de l'attractivité territoriale non seulement dans le territoire marocain, mais également sur d'autres territoires émergents porteurs comme : la Chine, le Qatar, l'Afrique du Sud, l'Egypte, etc., ou encore sur le continent africain son ensemble.

BIBLIOGRAPHIE

- **Adamou Illou, M., & Oumari, L. (2023). Theoretical Foundation of Territorial Attractiveness and Associated Measurement Indicators: An In-Depth Analysis. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 4(3-1), 52-67. <https://doi.org/10.5281/zenodo.7981659>;**
- Benko G., (2007) : Le Concept Territoire Au Sens De L'économie Régionale : « Économie Urbaine Et Régionale Au Tournant Du Siècle », Métropoles
- Bourdeau-Lepage L, Gollain V., Coordination Frija R. CNER Et Groupe Caisse Des Depots – Institut Cdc Pour La Recherche, (2015) « Attractivité Et Compétitivité Des Territoires : Théories & Pratiques »
- **CNUCED (Unctad) (2023) : World Investment Report 2023. New York Et Genève: Nations Unies.**
- Gollain V. (2015) : Identifier des avantages comparatifs territoriaux pour mieux les promouvoir avec Cerise Revait – Version 6
- Hatem F. (2004) : Attractivité : De Quoi Parlons-Nous ? (2004), Pouvoir Locaux, Pp 5-17
- INSEE, Neveu-Chéramy L. (2014) –, Directeur De L'attractivité Durable Des Territoires Compétitivité Et Attractivité Economiques Du Finistère
- Laurent Davezies (2003), « Plus De Décentralisation Avec Moins D'égalité ? », Pouvoirs Locaux, N°58, Iii/2003.
- Ministère De L'écologie, De L'énergie, Du Développement Durable Et De L'aménagement Du Territoire, Ministère Du Logement, Direction Générale De L'aménagement, Du Logement Et De La Nature, Puca - Plan Urbanisme Construction Architecture (2007) : L'attractivité Des Territoires : Regards Croisés, 2007 , P.10
- Nurasheva, K. K., Shalabayev, I. I., Abdikerimova, G. I., Kulanova, D. A., & Mergenbayeva, A. T. (2024). Capital inflow and investment attractiveness of Central Asian countries (on the example of Kazakhstan). *Regional Science Policy & Practice*, 100039

- OCDE, (2005), (2008) : Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, 3 ème et 4 ème édition, P-9-11-12-14 -17
- OFC (2023) , « Rapport annuel balance des paiements et position extérieure globale du maroc office des changes » (2023)
- Poirot J. (2010), Hubert Gérardin, « L'attractivité Des Territoires : Un Concept Multidimensionnel », Mondes En Développement 2010/1 (N° 149), P. 27-41. Doi 10.3917/Med.149.0027
- Poirot J. (2010), Hubert Gérardin, « L'attractivité Des Territoires : Un Concept Multidimensionnel », Mondes En Développement 2010/1 (N° 149), P. 27-41. Doi 10.3917/Med.149.0027
- Porter M.E, (1990), The Competitive Advantage Of Nations, Macmillan London.
- Sourd C., (2012), L'attractivité Economique Des Territoires. Attirer Des Emplois, Mais Pas Seulement, Insee Premières N°1416
- Veltz P. (2004), « Il Faut Penser L'attractivité Dans Une Economie Relationnelle... », Pouvoirs Locaux, N°61, Dossier, Ii/2004